



Séance du jeudi 27 septembre 2012

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
19 septembre 2012

Date d'affichage
24 septembre 2012

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service de l'urbanisme -
Déclassement du domaine
public d'une parcelle de 6
m² sise avenue Général
Magnan.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille douze, le vingt-sept septembre deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILLETES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre

Absents :

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et ses décrets d'application prévoient qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, l'ensemble des établissements recevant du public doivent être accessibles à toute personne handicapée.

Afin de se mettre en conformité avec ces dispositions, le cabinet médical des Vergers du Château souhaite réaliser des travaux de mise en accessibilité de ses locaux. Pour cela, une rampe d'accès doit être créée. Compte tenu de la configuration des lieux, celle-ci se trouve en partie sur le domaine public (cf. plan joint). Le cabinet médical a sollicité auprès de la commune la cession d'un espace de 6,00 m² correspondant à l'emprise de la rampe d'accès sur le domaine public.

Il est proposé de procéder au déclassement de cet espace afin de le céder au cabinet médical.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-1,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **DECIDE** de déclasser du domaine public communal l'espace de 6,00 m² matérialisé sur le plan joint,
- **DECIDE** de céder cet espace au cabinet médical les Vergers du Château,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette procédure

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

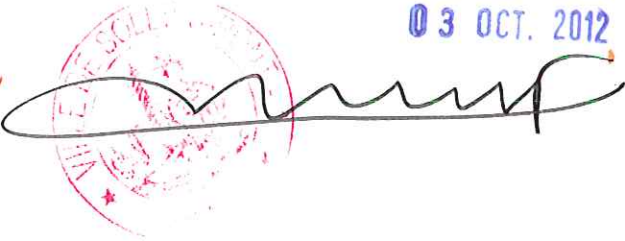
Docteur André GARRON
Maire

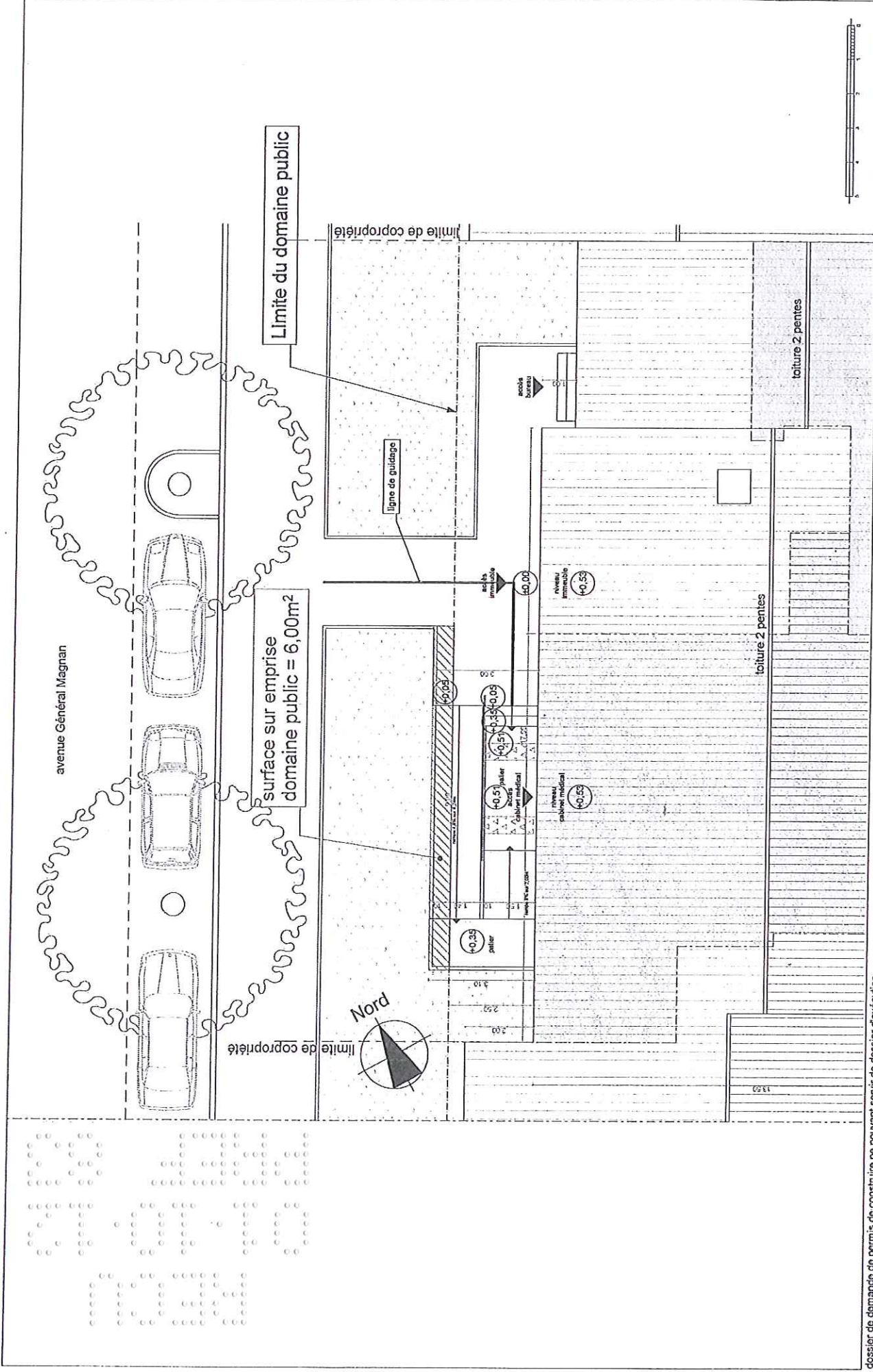
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

01



03 OCT. 2012





dossier de demande de permis de construire ne pouvant servir de dossier d'exécution

Maitre d'ouvrage S.C.I Les Vergers du Château 5, avenue Général Magnan 83210 SOLLIES-PONT	Phase: PC.	Date: 03/09/2012
	Titre: Plan Occupation Domaine Public	Index:

Maitre d'œuvre
AAPL
 Centre Commercial Intermarché
 ZAC de la Foulasse - 83210 Sollies-Pont
 Tel : 04 94 33 70 52 Fax : 04 94 33 79 15
 Courriel : contact@aapl-archi.com
 web : aapl-archi.com
Architecte D.U.

```
o o oooooo o ooo ooo
o o o o o o o ooo o
ooo ooo o o o ooo o
o o o o oooo ooo o
o o o o o o o ooo
ooo ooo oooooo oooo

oo ooo ooo oo ooo oooo
o o o o o o o o o
o o o o o o o o o
oo ooo o o o o o o
oo o o ooo o oo o oo

o oooooo oo oo
o o o o o o o
ooo o o o o o
o oooo o o o
ooo oooo oo o o
```